



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;
Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum,
Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

Excusés

Françoise Schepmans, *Échevin(e)* ;
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative* ;
Gilbert Hildgen, *Secrétaire f.f.*

Séance du 23.12.21

#Objet : Communication - Image et Valorisation de la commune - Réalisation du long métrage "De ville en ville" de Kevin Van Doorslaer et Lionel Scailteur - Soutien financier de 1.500 EUR à etcART SPRL #

Organisation générale

LE COLLÈGE,

Vu le nouveau Règlement relatif à l'octroi de subsides établi par le Conseil communal en séance du 23 mai 2018 ;

Vu le dossier daté du 22 septembre 2021 envoyé par courriel par Monsieur Lionel Scailteur, Producteur de cinéma, pour le compte de Wise Up Productions (etcART SPRL) ;

Considérant que le dossier de demande rassemble les documents requis par le Règlement relatif à l'octroi de subsides pour un projet ponctuel (Annexe 1) ;

Considérant que le projet ponctuel est le long-métrage de fiction « De ville en ville », écrit, réalisé et porté par Kevin Van Doorslaer et Lionel Scailteur ;

Considérant que les deux personnes susmentionnées décrivent le film « De ville en ville » comme une histoire dévoilant l'univers fascinant des forains, un monde mystérieux que le public sera invité à découvrir au-delà des attractions et des lumières qui brillent ; le scénario s'attachant à illustrer les valeurs-clés qui caractérisent le milieu des forains : une ardeur à vivre librement, en dehors des normes de la société, un amour indéfectible de son métier, des siens et de son public ;

Considérant que le film raconte la trajectoire d'un homme - Victor – qui devient malgré lui le fer de lance d'une communauté longtemps prise en otage par les autorités politiques, et celle d'une femme - Marie – qui refuse de vivre étouffée sous l'emprise des codes de son milieu ; que ces personnages sont librement inspirés de figures réelles ;

Considérant que ce film entend rendre hommage au combat social mené par la « Belgique du bas » ;

Considérant que les porteurs du projet souhaitent également rendre hommage au public passionnant, bienveillant et ouvert des ouvriers, des chauffeurs routiers, des forains et des gitans ;

Considérant que les porteurs du projet indiquent qu'un lien peut se créer entre leur univers et les habitants de Molenbeek-Saint-Jean ;

Considérant que les porteurs du projet aimeraient à cet égard réfléchir avec la commune sur la manière de faire du film « De ville en ville » un projet molenbeekoï ;

Considérant que des scènes du film seront tournées Molenbeek-Saint-Jean, tout comme à Bruxelles, Bruges, Liège et Woluwé-Saint-Pierre ;

Considérant que le planning du film s'étend de 2019 à mars 2023 (développement, production et distribution) ;

Considérant que le budget du film est estimé à 3 millions EUR, en coproduction avec la France et le Canada) ;

Considérant que les porteurs du projet ont actuellement des subsides pour un montant total de 42.500 EUR ;
 Considérant que la demande de subside auprès de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, introduite au nom de etcART SPRL, sise au n°83 rue au Bois à 1150 Bruxelles, au n° d'entreprise 0628.948.790, porte sur un montant de 5.000 EUR ;
 Considérant que le film est de nature à valoriser l'image de Molenbeek non seulement auprès des spectateurs et du monde du cinéma (exploitants, diffuseurs, festivals), mais aussi de ses habitants via les liens qui seront créés avec l'équipe du film lors du tournage ;
 Considérant que la commune de Molenbeek-Saint-Jean pourrait soutenir la demande présentée par etcART à hauteur de 1.500 EUR ;
 Considérant que le montant sollicité serait affecté au repérage, à la création du dossier « direction artistique » et à la photographie des lieux de tournage en région bruxelloise ;
 Considérant que les crédits nécessaires à ce soutien sont disponibles à l'article « Image et Valorisation de la commune - Subsides aux organismes » (1053/332-02) du budget ordinaire 2021 ;

DECIDE :

Article 1 :

d'accorder, pour la réalisation du long-métrage « De ville en ville » de Lionel Scailteur et Kevin Van Doorslaer, un soutien de 1.500 EUR (mille cinq cents euros) à etcART SPRL, sise au n°83 rue au Bois à 1150 Bruxelles, au n° d'entreprise 0628.948.790, au n° de compte bancaire BE94 0017 5461 5014 (BIC GEBABEBB) ;

Article 2 :

de conditionner ce soutien à la présentation par etcART SPRL d'une déclaration de créance ;

Article 3 :

de conditionner ce soutien à la mention du soutien de la commune dans la communication du projet ;

Article 4 :

d'engager le montant de 1.500 EUR sur l'article « Image et Valorisation de la commune - Subsides aux organismes » (1053/332-02) du budget ordinaire 2021 ;

Article 5 :

de communiquer la demande de soutien au Conseil communal en sa plus proche séance.

Expédition de la présente délibération sera adressée aux services suivants : Communication - Finances/Comptabilité - Receveur communal - Economat – Cultures – Cultuurbeleid – Evénements – Prévention (Dialogue interculturel) – Médiation locale - Classes moyennes

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire f.f.,
 (s) Marijke Aelbrecht

La Bourgmestre-Présidente,
 (s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME
 MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 23 décembre 2021

La Secrétaire f.f.,

La Bourgmestre,

Marijke Aelbrecht

Catherine Moureaux